

Humeurs

SALAIRES / PROFITS : LES INEGALITES NE SONT PAS FORCEMENT LA OU ON LE CROIT...

De tout temps, les inégalités dans le partage de la valeur ajoutée ont constitué un thème porteur à la veille des élections en France. Pénétrés de l'idée d'égalité depuis 1789, les Français ont en effet tendance, peut-être plus que les autres nations, à considérer que la distribution des fruits du travail commun doit répondre à une logique de « justice ». A ce titre, se sont succédé pendant de longues décennies des débats sur le niveau supposé trop haut des salaires, pour les uns, ou des profits, pour les autres.

Depuis quelques trimestres, la publication de résultats exceptionnels de la part des entreprises du CAC 40 a conduit à remettre sur le devant de la scène l'idée que les profits seraient, comparativement aux salaires, trop élevés. L'étude des statistiques économiques oblige pourtant à invalider cette intuition. En effet, après une période de hausse ininterrompue tout au long des années 80 (de 23 % au premier trimestre 1981 à 34 % dix ans plus tard), puis une relative stabilité aux environs de 31 % au cours de la décennie 90 et au début des années 2000¹, le taux de marge des entreprises non financières est reparti à la baisse depuis début 2004. Au premier trimestre 2006, il se trouvait même à un plus bas (29,3 %) depuis vingt ans, soit au niveau de sa moyenne de longue période². Peut-on pour autant affirmer que la distribution des fruits du travail commun est désormais équitable ? Ce serait aller un peu vite en besogne. Trois catégories de « déséquilibres » (parmi d'autres) peuvent en effet être identifiées.

Entre les grandes et les petites et moyennes entreprises tout d'abord. La baisse du taux de marge depuis la fin 2003 s'est observée malgré les très bons résultats des entreprises du CAC 40 (hausse des profits de 36 % en 2004 et de 30 % en 2005), preuve que la situation vécue par ces dernières ne constitue en aucun cas une illustration satisfaisante de la réalité des 2,5 millions de PME qui constituent le cœur de notre économie. D'ailleurs, sur la même période, l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'ensemble des entreprises non financières n'a augmenté que très faiblement (+ 2,2 % et + 0,3 % sur les deux dernières années).

Déséquilibres entre les très hauts salaires et les autres salaires ensuite. Même si peu de statistiques sont disponibles concernant les très hauts salaires en France (les derniers centiles de la distribution), leur progression par rapport au salaire moyen (1 849 euros nets par mois en 2004) semble bien plus rapide. Comme, dans le même temps, le SMIC augmente également plus vite que ce dernier (+ 3,5 % en euros constants en 2004 pour le premier, 0 % pour le second), les « classes moyennes » voient les écarts vers le bas se réduire, mais pas vers le haut. On ne peut donc pas dire que le système soit très incitatif pour elles ...

Inégalités entre les hommes et les femmes enfin. Les salaires annuels des femmes représentent en effet 81 % de ceux des hommes (77 % pour les cadres ; 94 % pour les employés). Plusieurs éléments expliquent ces différences : durée du travail féminin plus courte (à cause du temps partiel qui concerne un tiers des femmes et seulement 5 % des hommes), forte présence féminine dans le secteur public, caractéristiques individuelles différentes (éducation, expérience professionnelle, interruptions de carrière)... Néanmoins, une fois tous ces critères pris en compte, la différence de salaires entre hommes et femmes s'élève encore à environ 5 %³.

Finalement, même si la répartition salaires / profits ne semble plus montrer d'iniquité flagrante au regard des trente dernières années, la quête d'égalité de la société française semble encore loin d'être terminée...

Alexandre Bourgeois

¹ Cf. *la Lettre des Etudes Economiques*, 6 novembre 2003, « la répartition salaires / profits : une spécificité française ? ».

² Par comparaison, la part du capital dans le partage de la valeur ajoutée en Allemagne n'a cessé de croître depuis six ans (+ 7 points). Elle se situe désormais à un sommet depuis la réunification.

³ Cf. INSEE, *Economie et Statistiques* n°337-338 : « une mesure de la discrimination dans l'écart de salaires hommes et femmes ».